

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00707

Numéro SIREN : 852 001 304

Nom ou dénomination : 9 VILLAGES PERCHES

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2022 sous le numéro de dépôt 576



Greffe du tribunal de commerce de Draguignan
CS 60223 - Palais de Justice 83006 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 0494508327
www.greffe-tc-draguignan.fr - www.infogreffe.fr

MAG/2019 B 00707
9 VILLAGES PERCHES
Lot Numéro 1
PLAN DE LA GRANDE VIGNE
83440 CALLIAN

Nos références : MAG/2019 B 00707

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée 9 VILLAGES PERCHES

lot Numéro 1
PLAN DE LA GRANDE VIGNE
83440 CALLIAN

SIREN : 852 001 304

N° de gestion : 2019 B 00707

Le greffier soussigné constate le 31/01/2022 le dépôt, arrivé au greffe le 27/01/2022, enregistré sous le numéro 2022/576, des actes et pièces suivants :

- Procès-verbal d'assemblée générale - 30/04/2021
- o Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

Récépissé délivré le 31/01/2022

Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ
Maître Odile GIULIANO



9 VILLAGES PERCHES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 5 000 €

**Plan de la Grande Vigne Lot N°1
83440 CALLIAN**

RCS DRAGUIGNAN 852 001 304

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

31 JAN. 2022

83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le N°

222/576

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 30 AVRIL 2021

Le 30 avril 2021, à 16 heures 45,

Les actionnaires de la société 9 villages perchés société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé Plan de la Grande Vigne Lot N°1 83440 CALLIAN immatriculée au RCS de Draguignan, sous le numéro 852 001 304, se sont réunis à CALLIAN, sur convocation de leur Présidente.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

Sont présents :

Monsieur DEMUN Pierre

250 actions

Madame FELIX Marine

250 actions

Total

500 actions

L'assemblée est présidée par Madame FELIX Marine présidente de la société

La présidente déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de la présidente :

- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée
- la feuille de présence ;

La présidente déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la perte de l'actif net inférieur à la moitié du capital social et décision de la poursuite de l'activité
- Pouvoirs

Puis lecture est donnée du rapport de la présidente de la société. Personne ne demandant la parole la présidente met donc aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2020, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2020, lesdits comptes faisant ressortir des capitaux propres de - 41 512.70 euros pour un capital de 5 000 euros, statuant conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du code de commerce décide la dissolution anticipée de la société.

Cette résolution est rejetée à l'unanimité

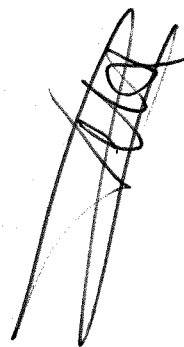
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la présidente pour effectuer les formalités et la publicité afférente à la résolution ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres présents.

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'P' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, vertical, and slightly curved strokes.